

Les dépenses par fonction des départements de 2013 à 2021

Les dépenses en santé, action sociale représentent en 2021 la part la plus élevée des dépenses de fonctionnement des départements avec 70,3 % du total contre 64,0 % en 2013. En lien avec les autres principales compétences assurées par les départements, les autres postes de dépenses par fonction les plus notables concernent l'enseignement (5,9 % des dépenses de fonctionnement en 2021, soit 3,3 Md€) et les transports, routes et voiries (5,0% des dépenses de fonctionnement, soit 2,9 Md€).

En termes de poids dans le total des dépenses d'investissement, les principales fonctions portent sur les transports, routes et voiries (35,7 %, soit 4,0 Md€ contre 37,3 % en 2013), et l'enseignement (22,6 % du total en 2021 et 18,5 % du total en 2013).

Globalement, les départements présentent tous des profils assez proches en termes de dépenses de fonctionnement par habitant en santé et action sociale en 2021 après une tendance à l'homogénéisation depuis 2013. Bien que plus volatiles, les dépenses d'investissements par habitant en transports, routes et voiries des départements tendent aussi à s'homogénéiser après une hausse des disparités entre 2013 et 2018.

Les dépenses de fonctionnement en santé et action sociale sont les dépenses les plus élevées des départements

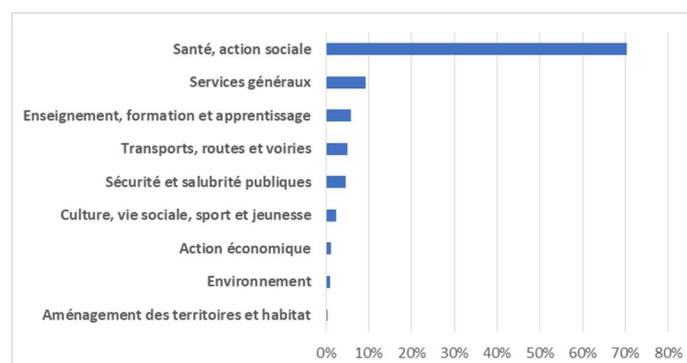
En 2021, la fonction **santé et action sociale** représente la plus grande partie des dépenses de fonctionnement des départements, avec 70,3 % du total soit 40,3 Md€ (*graphique 1*), hors Rhône, Martinique, Guyane, Corse et Paris (*Encadré 1*). Au sein de cette fonction **santé et action sociale**, les sous-fonctions action sociale, RSA et aide personnalisée d'autonomie constituent les postes de dépenses les plus élevés, avec respectivement en 2021, des dépenses de 22,2 Md€, 11,2 Md€ et 6,1 Md€ (*graphique 2*).

En second lieu, les départements consacrent 5,9 % de leurs dépenses de fonctionnement, soit 3,3 Md€, à la fonction **enseignement**. Plus précisément, l'enseignement du second degré absorbe trois quarts de ces dépenses avec 2,5 Md€ (dépenses pour les collèges).

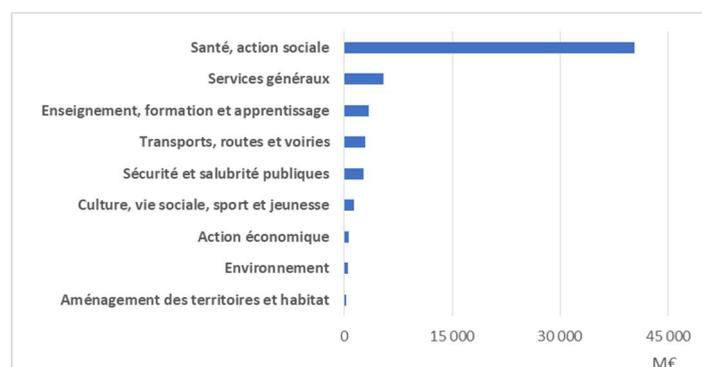
Les **transports, routes et voiries** sont la troisième fonction par leurs poids dans les dépenses de fonctionnement des départements. Elles s'élevaient à 5,0 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, soit 2,9 Md€. La sous-fonction routes et voiries est la plus représentée parmi elles (2,0 Md€).

Graphique 1 - Répartition des dépenses de fonctionnement des départements par fonction en 2021

1a : en pourcentage



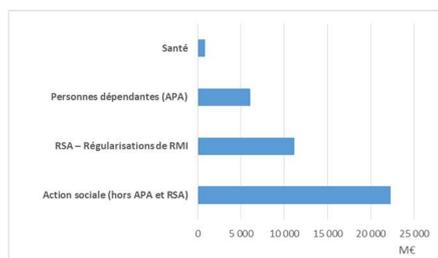
1b : en millions d'euros



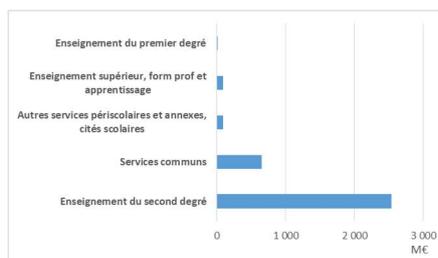
Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

Graphique 2 – Détails de la répartition des dépenses de fonctionnement des principales fonctions des départements en 2021

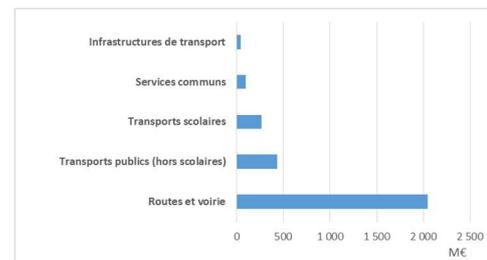
2a – Santé et action sociale



2b – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage



2c – Transports, routes et voiries



Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

Les départements investissent le plus dans la fonction transports, routes et voiries

En 2021, 35,7 % des dépenses d'investissement hors remboursements sont affectées aux fonctions **transports, routes et voiries**, soit 4,0 Md€ (*graphique 3*). Il s'agit principalement des routes et voiries qui constituent la sous-fonction pour laquelle les départements investissent le plus (3,6 Md€) (*graphique 4*), les départements étant en charge en 2021 de plus d'un tiers du réseau français hors réseau national.

La deuxième fonction dans laquelle les départements investissent le plus est **l'enseignement** avec 22,6 % des dépenses d'investissement, soit 2,5 Md€, dont 2,3 Md€ entièrement dédiés à leurs compétences dans la construction, l'entretien et l'équipement des collèges.

Enfin, les départements investissent également de manière substantielle dans **l'aménagement des territoires et l'habitat**, fonction qui concentre 11,6 % de leurs dépenses, soit 1,3 Md€, dont les deux tiers sont investis dans l'aménagement des territoires, en lien avec leurs

compétences relatives à l'équipement rural, au remembrement et à l'aménagement foncier.

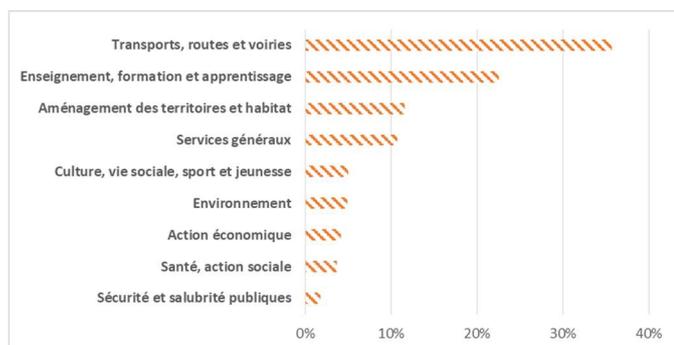
Encadré 1 : le champ de l'étude

L'analyse des dépenses des départements entre 2013 et 2021 est faite à champ constant, c'est-à-dire hors Rhône, Métropole de Lyon, Martinique, Guyane, Corse et Paris. En effet, au cours de cette période, ces collectivités ont changé de statut.

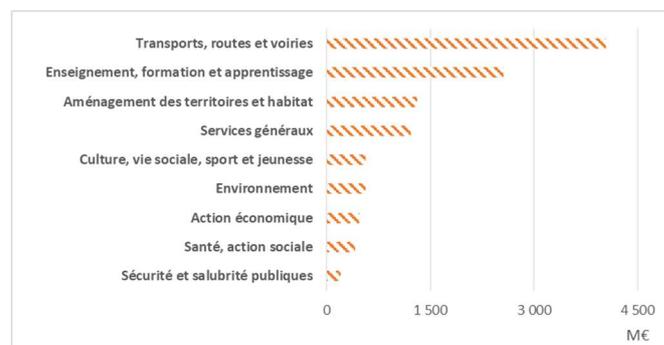
- En 2015, il y a eu la création de la métropole de Lyon qui faisait partie du département du Rhône jusque-là.
- En 2016, la Martinique et la Guyane sont devenues des collectivités territoriales uniques.
- En 2018, il y a eu la fusion des deux départements de Corse (Corse-du-Sud et Haute-Corse) et la collectivité territoriale de Corse pour créer la collectivité de Corse
- En 2019, la collectivité à statut particulier de la Ville de Paris (loi n° 2017-257 du 28 février 2017) a été créée en lieu et place de la commune de Paris et du département de Paris.

Graphique 3 - Répartition des dépenses de d'investissement hors remboursements des départements par fonction en 2021

3a : en pourcentage



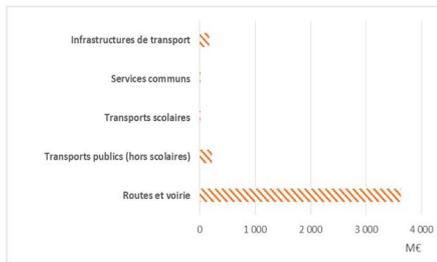
3b : en millions d'euros



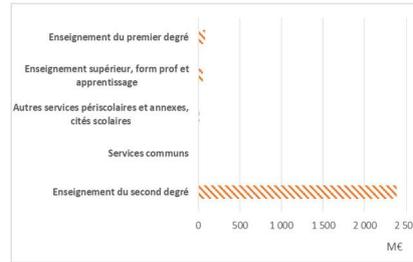
Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

Graphique 4 – Détails de la répartition des dépenses d'investissement des principales fonctions des départements en 2021

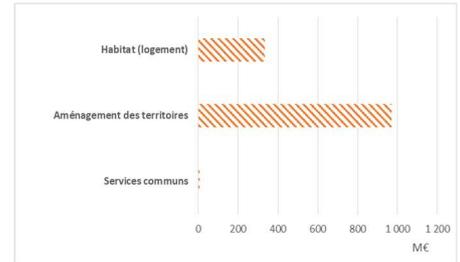
4a – Transports, routes et voiries



4b – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage



4c – Aménagement des territoires et habitat



Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

Hausse de + 6,3 points de la part des dépenses de fonctionnement en santé et action sociale des départements entre 2013 et 2021

En 2013, la part des dépenses de fonctionnement des départements en santé et action sociale était de 64,0 % (graphique 5a), contre 70,3 % en 2021, (graphique 5b). La sous-fonction action sociale (hors APA et RSA) qui représente à elle seule plus de 55 % (22,2 Md€) de l'ensemble des dépenses en santé et action sociale des départements en 2021, est restée stable entre 2013 et 2021 (- 0,1 point). Ces dépenses sont liées à la famille et enfance, aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Les dépenses en RMI – RSA qui représentent une part de plus de 27 % (soit 11,2 Md€) dans les dépenses de santé et action sociale des départements en 2021, sont les seules qui ont connu une augmentation entre 2013 et 2021 (+ 0,9 point). La part des dépenses en personnes dépendantes (APA) a diminué de - 0,3 point entre 2013 et 2021 (15,4 % en 2013 contre 15,1 % en 2021). La part des dépenses de fonctionnement liées à la santé a diminué (- 0,5 point) entre 2013 et 2021, du fait du recul de la part liée à l'activité des services de PMI et planification familiale.

Baisse de moitié de la part des dépenses de fonctionnement en transports, routes et voiries

La part des dépenses de fonctionnement en transports, routes et voiries des départements a diminué de - 5,3 points entre 2013 et 2021, conséquence directe du transfert de la

compétence transport aux régions à partir de 2017 (graphique 5b). Les transports scolaires et les transports publics, qui représentaient plus de la moitié des dépenses de fonctionnement en transports, routes et voiries des départements avant 2017, ont respectivement baissé de - 24,8 points et - 4,6 points. La part des dépenses de fonctionnement en routes et voiries a augmenté de + 29,4 points entre 2013 et 2021 (41,4 % en 2013 contre 70,8 % en 2021).

Augmentation de + 4,1 points de la part des dépenses d'investissement en enseignement des départements entre 2013 et 2021

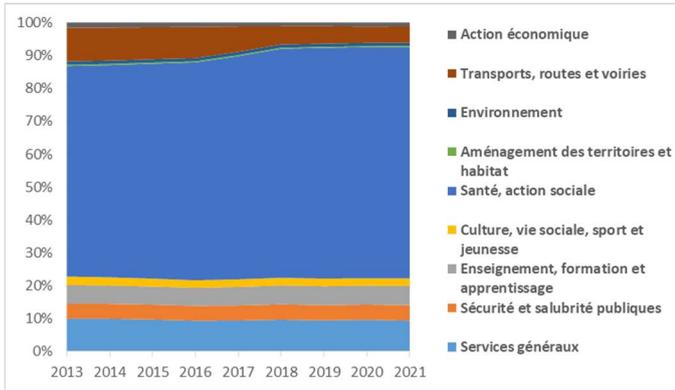
La fonction enseignement représentait 18,5 % des dépenses d'investissement des départements en 2013 contre 22,6 % en 2021 (graphique 6a). Les investissements dans l'enseignement pour les départements concernent principalement le second degré (les collèges principalement), dont la part dans les investissements totaux était de 89,8 % en 2013 et 93,1 % en 2021.

La part des investissements en transports, routes et voiries a baissé de - 1,5 points entre 2013 et 2021

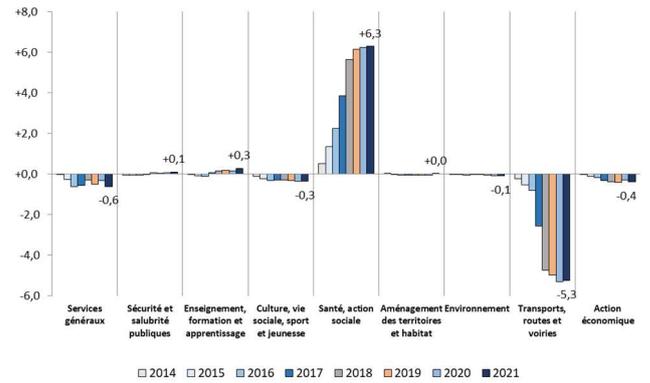
Les transports, routes et voiries, sont la fonction dans laquelle les départements investissent le plus (35,7 % en 2021 contre 37,3 % en 2013) (graphique 6b). Ces investissements sont destinés à la restauration du réseau routier, à son entretien et son exploitation.

Graphique 5 – Dépenses de fonctionnement des départements par fonction

5a : Répartition des dépenses de fonctionnement des départements par fonction en % entre 2013 et 2021



5b : Evolution des parts des fonctions en dépenses de fonctionnement des départements entre 2013 et 2021



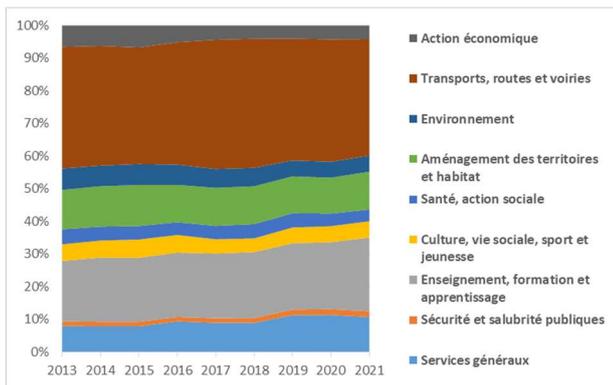
Champ : à périmètre constant entre 2013 et 2021, donc hors Rhône, Métropole de Lyon, Martinique, Guyane, Corse et Paris.

Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

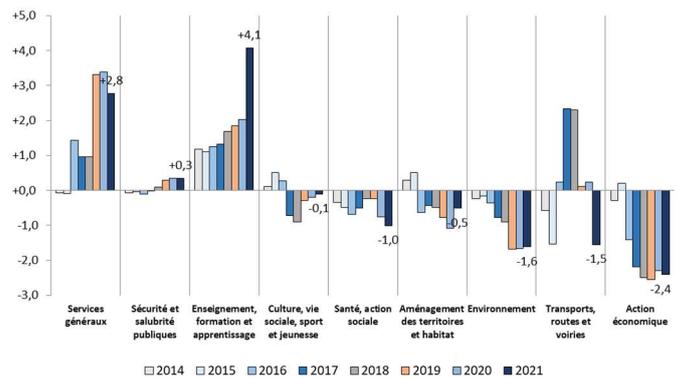
Lecture : les dépenses de fonctionnement de la fonction Santé, action sociale ont augmenté de + 6,3 points entre 2013 et 2021

Graphique 6 – Dépenses d'investissement des départements par fonction

6a : Répartition des dépenses d'investissement des départements par fonction en % entre 2013 et 2021



6b : Evolution des parts des fonctions en dépenses d'investissement des départements entre 2013 et 2021



Champ : à périmètre constant entre 2013 et 2021, donc hors Rhône, Martinique, Guyane, Corse et Paris.

Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

Lecture : Les dépenses d'investissement de la fonction Santé, action sociale ont baissé de -1 point entre 2013 et 2021

Les disparités en termes de dépenses de fonctionnement par habitant en santé et action sociale des départements en 2021 liées aux revenus et à l'âge de leurs habitants.

La disparité entre les départements selon leurs dépenses de fonctionnement en santé et action sociale est le reflet des différences de pauvreté et de proportion de personnes âgées. En 2021, la médiane des dépenses de fonctionnement en santé et action des départements était de 620 €/h, avec 25 % d'entre eux qui avaient des dépenses supérieures à 719 €/h et 25 % des dépenses inférieures à 571 €/h (*indicateurs Q3 et Q1, graphique 7a*).

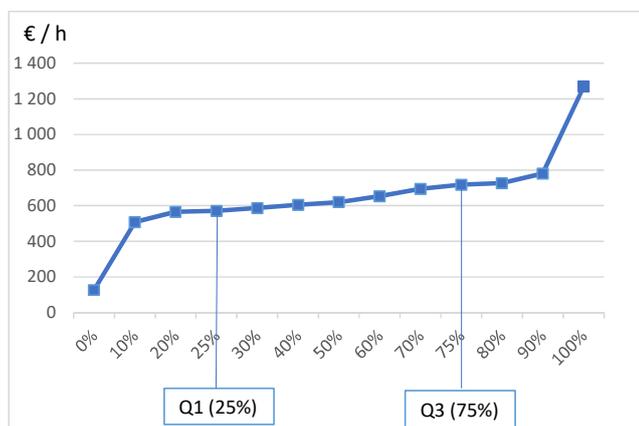
Ces dépenses par habitant s'étalent de 128 €/h (Mayotte) à 1268 €/h (Guadeloupe). Hors DOM, elles varient entre 445 €/h pour l'Ain qui a un des taux de pauvreté départemental le plus faible de France (10,5 % en 2020, la moyenne métropolitaine étant égale à 14,4 %) et 927 €/h pour la Seine-Saint-Denis où le taux de pauvreté s'élève à 27,6 %, plus fort taux des départements de la métropole (cf. carte 1). Parmi ces dépenses de fonctionnement par habitant en santé et action sociale, celles de l'APA sont liées à la proportion de personnes âgées (cf. carte 2). Les départements du Lot et de la Creuse ont les dépenses de fonctionnement de l'APA les plus élevés (respectivement 198 et 264 euros par habitant) avec une proportion de 75 ans ou plus

en 2021 supérieure à 14,6 %. Cette proportion est de 9,5 % en moyenne en métropole. A l'inverse, le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne ont des dépenses liées à l'APA se limitant respectivement à 53 et 51 euros par habitant, leur population comportant moins de 6,5 % de personnes de 75 ans ou plus.

Disparités importantes des dépenses d'investissements par habitant en transport, routes et voiries des départements en 2021

En 2021, la moitié des départements avait des dépenses d'investissement par habitant en transport, routes et voiries inférieures à 68 €/h (*graphique 7b*). Avec des investissements de 24 €/h, la Loire est le département dont la charge en dépenses de transport, routes et voiries est la moins lourde. Tandis que des départements comme la Lozère (248 €/h), les Hautes-Alpes (205 €/h) et la Savoie (162 €/h), comportant des zones de montagne plus ou moins accentuées, sont ceux qui investissent le plus en transports, routes et voiries (*graphique 8b*). En effet, les dépenses d'investissement dans la fonction routes et voiries sont plus corrélées à l'altitude moyenne du département qu'à la longueur du réseau. En revanche, les dépenses de fonctionnement dans la fonction routes et voiries sont fortement corrélées à la longueur du réseau routier.

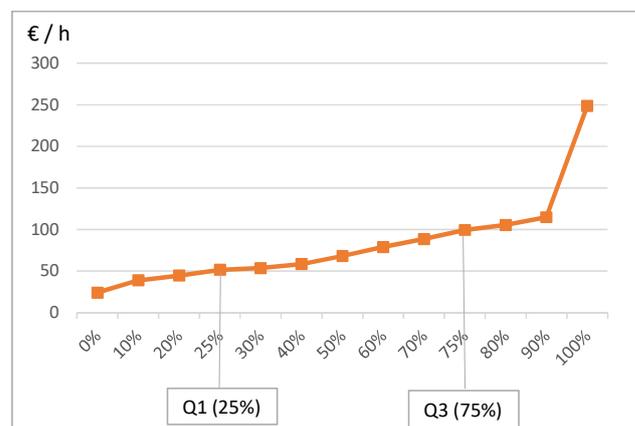
Graphique 7a : Répartition des dépenses de fonctionnement par habitant en santé et action sociale des départements en 2021



Lecture : Trois quarts (ou 75 %) des départements ont des dépenses de fonctionnement par habitant en santé et action sociale inférieures à 719 €/h (valeur du troisième quartile des dépenses de fonctionnement en santé et action sociale : Q3).

Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

Graphique 7b : Répartition des dépenses d'investissement par habitant en transport, routes et voiries des départements en 2021

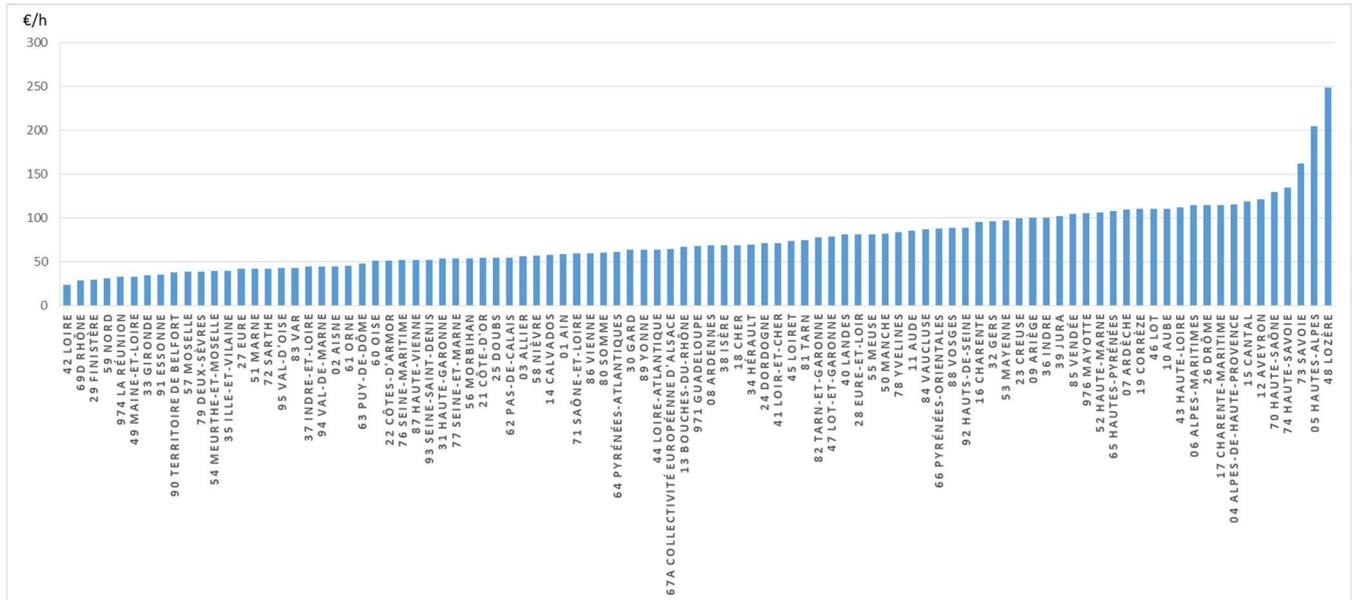


Lecture : Trois quarts (ou 75 %) des départements ont des dépenses d'investissement en transport, routes et voiries inférieures à 99 €/h (valeur du troisième quartile des dépenses d'investissement en transport, routes et voiries : Q3).

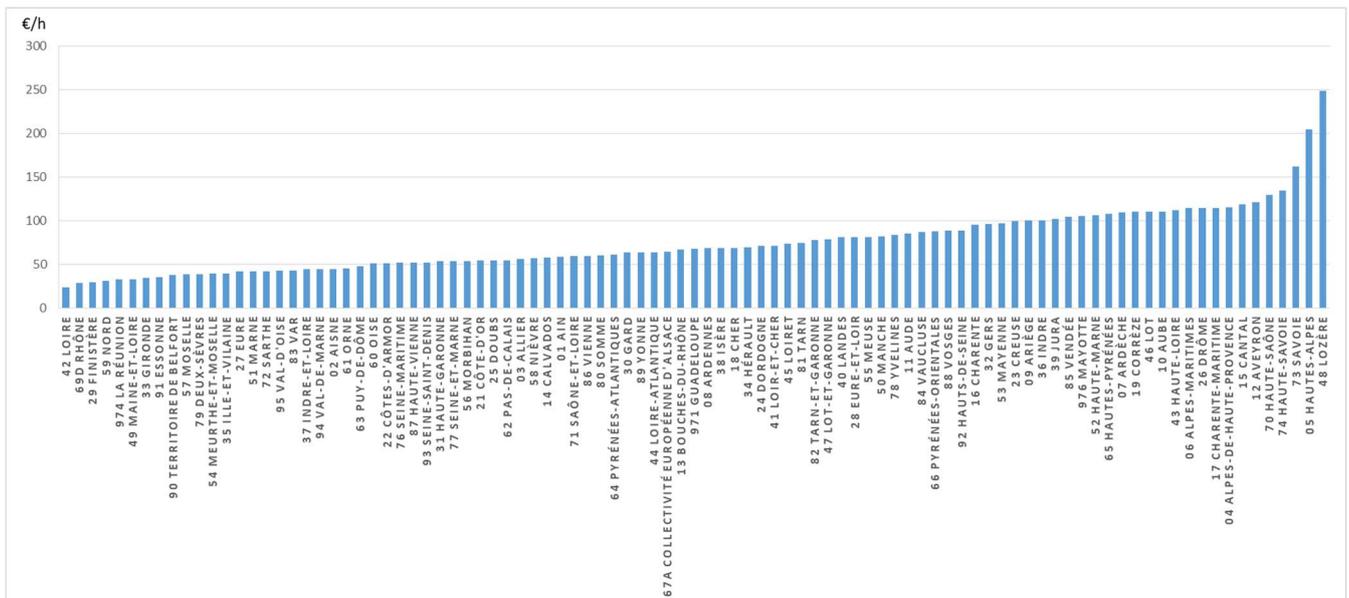
Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

Graphique 8a- Répartition des dépenses de fonctionnement en santé et action des départements en 2021 en euros par habitant

Source : DGCL. Données DGFI, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles



Graphique 8b- Répartition des dépenses d'investissement en transport, routes et voiries des départements en 2021 en euros par habitant



Source : DGCL. Données DGFI, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

Diminution des disparités globales des dépenses de fonctionnement par habitant en santé et action sociale ainsi que des dépenses d'investissement par habitant en transports, routes et voiries des départements

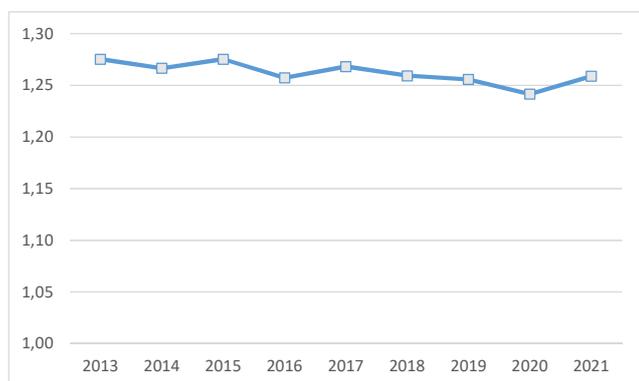
Un indicateur habituellement utilisé pour mesurer une dispersion consiste à rapporter la valeur qui sépare le quart des départements qui ont les dépenses les plus élevées (appelée troisième quartile, ou Q3) à celle qui sépare le quart des dépenses les plus faibles (appelé Q1, le premier quartile). C'est le rapport interquartile (Q3 / Q1).

Entre 2013 et 2021, ce rapport s'inscrit en légère baisse, ce qui signifie que la disparité totale des

dépenses de fonctionnement par habitant en santé et action sociale des départements a faiblement diminué (*graphique 9a*).

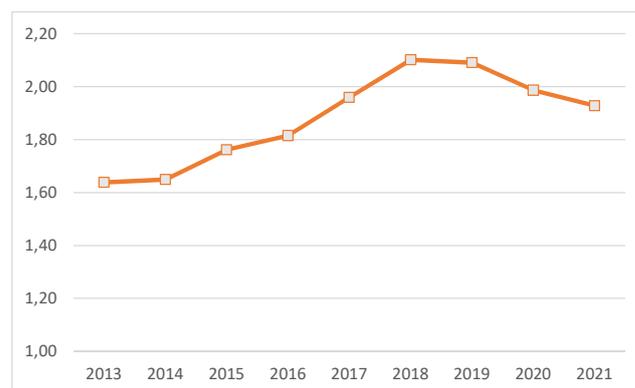
Par contre, les investissements étant par nature moins constants, le rapport interquartile des dépenses d'investissement par habitant en transports, routes et voiries a connu une variation plus sensible entre 2013 et 2021. En effet, entre 2013 et 2018, la disparité totale de ces dépenses par habitant a augmenté du fait d'une baisse de l'investissement des départements investissant déjà le moins. Après 2018, la disparité s'est mise à décroître sans toutefois retrouver son niveau d'origine (*graphique 9b*).

Graphique 9a : Indicateur de disparité des dépenses de fonctionnement par habitant en santé et action sociale (Q3 / Q1 : rapport interquartile)



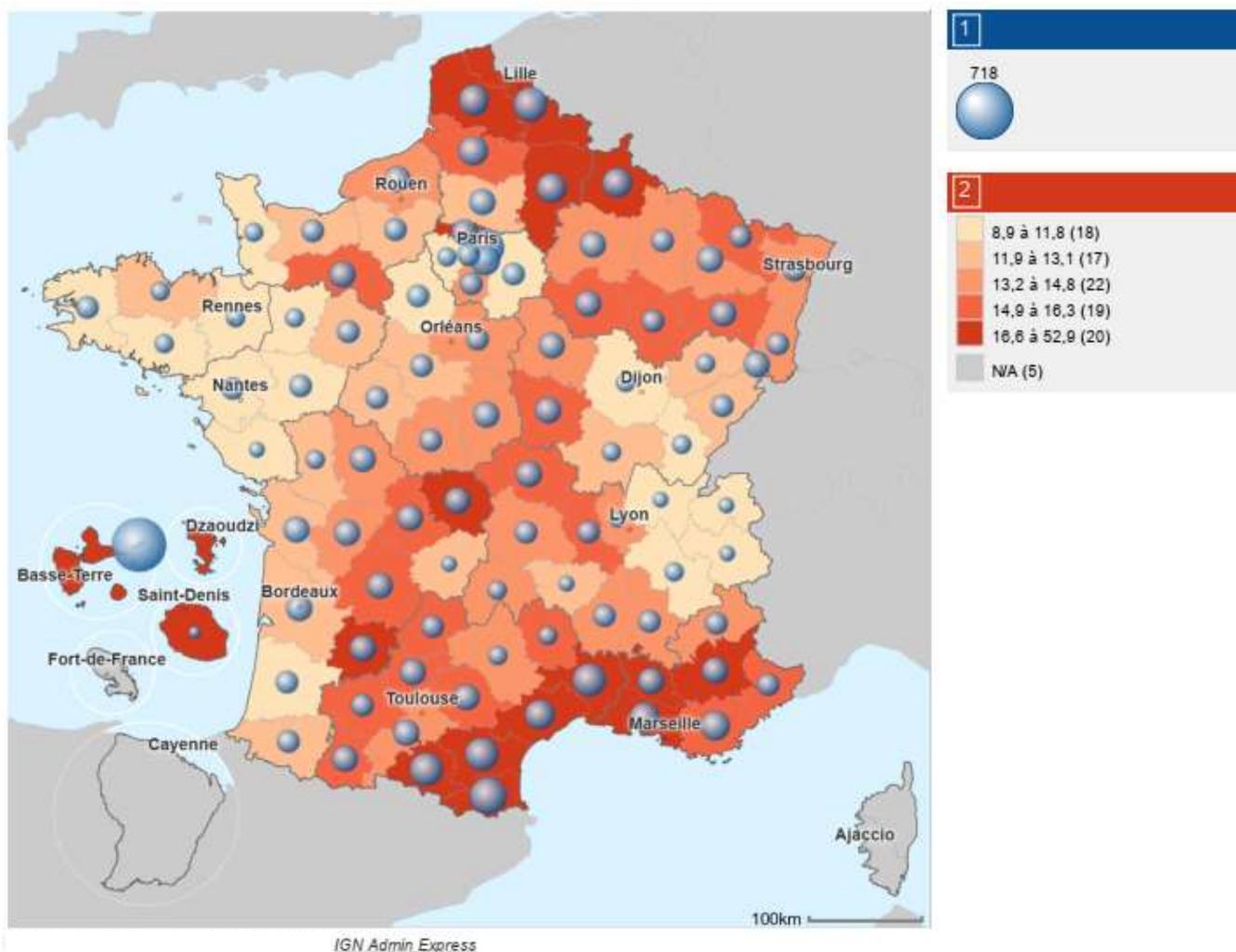
Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

Graphique 9b : Indicateur de disparité des dépenses d'investissement par habitant en transport, routes et voiries (Q3 / Q1 : rapport interquartile)



Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion - budgets principaux, opérations réelles

Carte 1 : Dépenses de fonctionnement par habitant en RSA en 2021 et taux de pauvreté en 2020



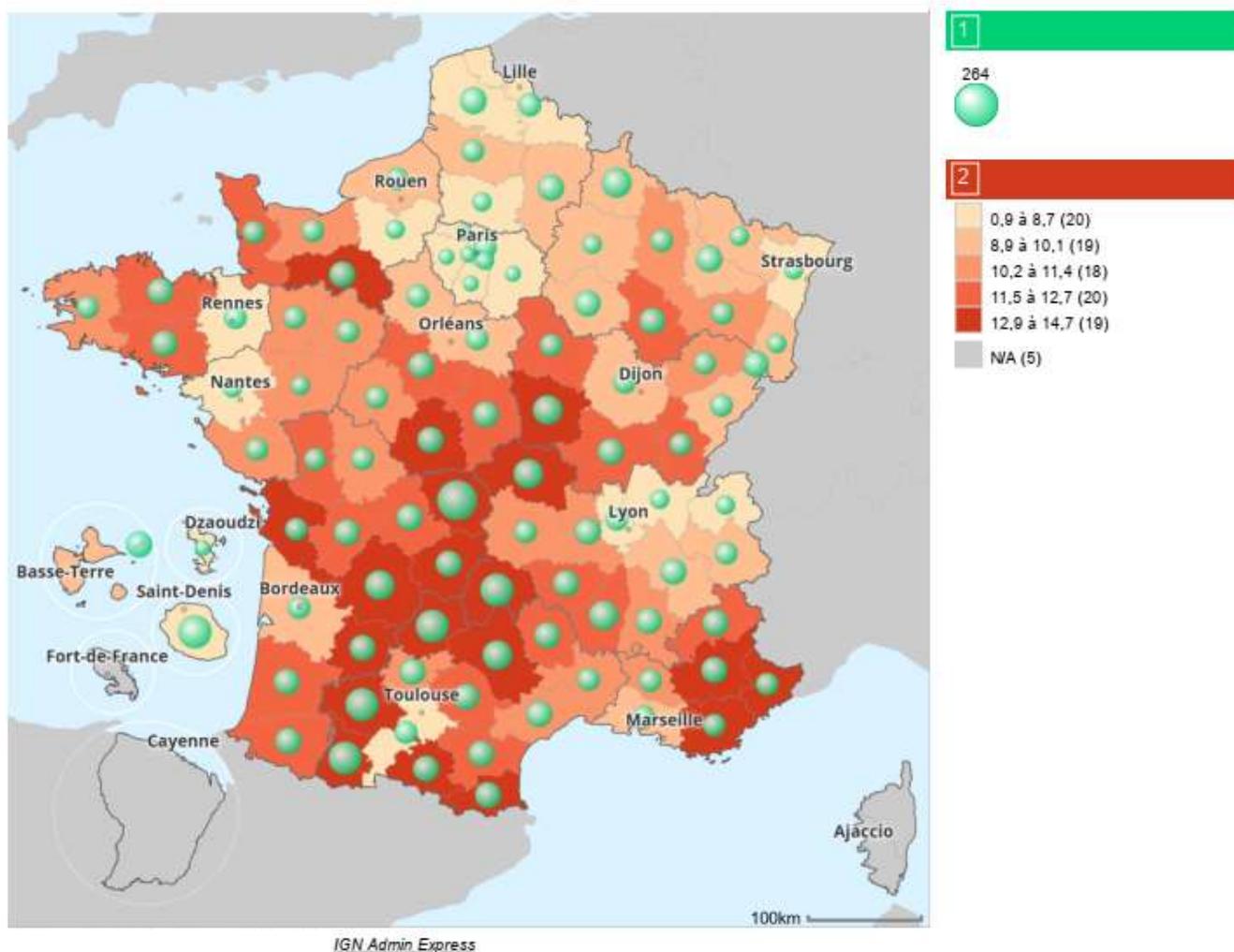
1 Dépenses de fonctionnement par habitant en RSA en 2021 (€/h)

Source : Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion.

2 Taux de pauvreté en 2020 (%)

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2020 ; Insee, Budget de famille 2018 (pour la Guadeloupe et Mayotte).

Carte 2 : Dépenses de fonctionnement par habitant en aide personnalisée d'autonomie des départements en 2021 et part de la population âgée de 75 ans ou plus en 2021.



1 Dépenses de fonctionnement par habitant en aide personnalisée d'autonomie en 2021 (€/h)

Source : Source : DGCL. Données DGFIP, compte de gestion.

2 Part de la population âgée de 75 ans ou plus en 2021 (%)

Source : Insee.

Encadré : la définition des fonctions

Cette étude répartit les dépenses de fonctionnement et d'investissement des départements par fonction. Cette répartition par fonction est détaillée dans la nomenclature fonctionnelle de la M52. A partir de janvier 2024, la M57 a vocation à être la nomenclature commune à l'ensemble des collectivités locales et leurs établissements des publics administratifs.

Avant cette échéance, la DGCL a mis en place une nomenclature commune de diffusion qui reprend les principales fonctions des départements présentes dans les nomenclatures M52 et M57.

Les principales fonctions des départements peuvent être regroupées en neuf catégories :

Services généraux : les opérations non ventilables ; l'administration générale ; les conseils et assemblée locale ; et la coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales (y compris la gestion des fonds européens pour les régions).

Sécurité et salubrité publique : la sécurité, police et justice ; les incendies et secours ; et les autres interventions de protection des personnes et des biens.

Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : les services communs ; l'enseignement du premier degré ; l'enseignement du second degré ; l'enseignement supérieur, formation professionnelle et apprentissage ; et les autres services périscolaires et annexes, cités scolaires.

Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : les services communs ; la culture ; les sports ; la jeunesse et loisirs.

Santé, action sociale : les services communs ; la santé ; l'action sociale (y compris l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et le Revenu de Solidarité Active pour les départements).

Aménagement des territoires et habitat : les services communs ; l'aménagement des territoires ; et l'habitat (logement).

Environnement : les services communs et actions transversales ; les actions en matière de déchets et de propreté urbaine ; les actions en matière de gestion des eaux ; et les autres actions environnementales.

Transports, routes et voiries : les services communs ; les transports scolaires ; les transports publics ; les routes et voiries ; et les infrastructures.

Action économique : les services communs, recherche et développement et les interventions économiques transversales ; l'agriculture, la pêche et l'agro-alimentaire ; l'industrie, le commerce et l'artisanat ; et le développement touristique.

Ministère chargé des collectivités territoriales
Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29
Directrice de la publication : Cécile RAQUIN